

Paris, le 24 août 2020

ASSEMBLEE GENERALE Paris
Jeudi 10 Septembre 2020

Madame, Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, l'ordre du jour

de l'Assemblée Générale ordinaire des adhérents de PRESANSE
qui se tiendra le jeudi 10 septembre 2020
au Paris MARRIOTT Opéra Ambassador
16 boulevard Haussmann - 75009 PARIS

Sont annexés à la présente convocation les documents suivants :

- l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire
- un bulletin d'inscription à l'Assemblée Générale, à retourner à PRESANSE dans les meilleurs délais
- un bulletin de vote (document de couleur verte)
- un pouvoir
- la note de validité des bulletins
- les comptes de l'exercice 2019* ainsi que le budget et les propositions de cotisations pour 2020
- les résolutions
- le projet de PV de l'AG 2019

* Cette année, le Conseil d'Administration a souhaité adresser à tous les adhérents une présentation détaillée des comptes de Bilan et de résultat de l'exercice 2019. Nous vous remercions de nous faire parvenir vos éventuelles questions par écrit (mail à Mme Valérie Dulac : v.dulac@presanse.fr) et dans tous les cas une semaine avant l'AG, afin que nous puissions y répondre de la façon la plus complète lors de l'Assemblée Générale.

Compte tenu des conditions sanitaires et dans le cas où votre Service ne pourrait être présent ou représenté physiquement à l'Assemblée Générale ordinaire, nous vous demandons d'utiliser le pouvoir ci-joint, à nous adresser, après l'avoir daté et signé en apposant la formule «bon pour pouvoir».

...../.....

- **Vous pouvez donner pouvoir à un autre Service de Santé au Travail** membre de l'Assemblée Générale, et présent le 10 septembre 2020. **Les administrateurs de Présanse sont les contacts à privilégier dans ce cas.** Merci de vous assurer de la présence du mandataire que vous envisagez.
- **Ou vous pouvez adresser à Présanse votre pouvoir, sans indication de nom de mandataire**

Enfin, pour faciliter la participation aux débats des Services qui ne pourraient pas être présents et auraient fait le choix de donner leur pouvoir à un mandataire, une session de visio conférence ZOOM type webinaire sera mise en place. Néanmoins, statutairement, le vote ne pourra être exercé qu'en présentiel par les membres détenteurs de pouvoirs.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.



Le Directeur Général
Martial BRUN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PARIS, jeudi 10 septembre 2020

Ordre du jour

08h00 : *Accueil, émargement et vote pour le renouvellement du Conseil d'Administration*

09h00 : *Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Serge LESIMPLE, Président de PRESANSE*

- **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2019**
- **Rapport moral du Président**
- **Rapport d'activité et rapport financier de l'exercice 2019**
- **Projet de budget pour 2020 et fixation des cotisations**
- **Discussion et vote des résolutions**
- **Proclamation des résultats du scrutin**

12h00 : *Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Paris, jeudi 10 septembre 2020

Bulletin d'inscription

L'adhérent SSTI

sera présent en la personne de :

(1)

dûment mandaté par le SSTI. Titre ou Fonction

ne sera pas présent : (1)

sera représenté : (1)

- au moyen du pouvoir joint à ce courrier (2)

- au moyen du pouvoir remis à M./ Mme (2)

Service de

ne sera pas représenté : (1)

Fait à le

Cachet et signature

(1) Cocher la case correspondante

(2) Rayer la mention inutile

A retourner à PRESANSE
au plus tard le 05 septembre 2020 par mail
de préférence : p.marseglia@presanse.fr

Validité des bulletins AG PARIS 2020

Conformément aux articles 7, 8, 17 de nos statuts et à l'article 6 du règlement intérieur, **l'Assemblée générale doit pourvoir 14 postes d'administrateurs en 2020 :**

- **5 sièges** dans le cadre du renouvellement du tiers sortant
- **7 sièges** en remplacement d'Administrateurs ayant quitté leur fonction ou ayant annoncé quitter leur fonction avant l'AG du 10 septembre 2020.
- **2 sièges** ayant fait l'objet d'une cooptation en 2020

Pour être élus, les candidats doivent obtenir plus de la moitié des voix présentes ou représentées (article 19 des statuts).

Le vote a lieu à bulletin secret, en application de l'article 13 du règlement intérieur.

Le nombre total de sièges à pourvoir étant de 14, chaque bulletin ne peut comporter plus de 14 noms pour être validé.

Les bulletins comportant moins de 14 noms seront considérés comme valides. Ceux comportant des noms autres que ceux des candidats officiellement déclarés seront considérés comme nuls.

Il est rappelé que, sur chaque bulletin, figure le nombre de voix auquel a droit le Service en application de l'article 18 des statuts. **Ce nombre est également sur la liste d'émargement ainsi que sur l'enveloppe contenant le bulletin de vote. Si ces indications ne sont pas concordantes, le bulletin sera considéré comme nul.**

Quatre bureaux sont ouverts pour le vote ; chacun est composé d'un administrateur **non candidat** au renouvellement de son mandat qui préside le bureau de vote, et de deux assesseurs.

Ils seront constitués lors du CA du 9 septembre 2020 qui précèdera l'AG.

